

# Master 2<sup>ème</sup> année Administration publique Parcours Management public et droit des collectivités territoriales

Année universitaire 2020-2021

**Parcours commun avec le master mention droit des collectivités territoriales**

## ►► Objectif

L'enseignement du Master Administration Publique, **Parcours management public et droit des collectivités territoriales** vise à fournir en deux ans tout à la fois :

- une formation de base sur les organisations publiques, l'Etat et les collectivités (environnement économique, juridique, social, comptable, fiscal) correspondant à la **première année du Master** ;
- et une formation spécialisée sur les spécificités des collectivités territoriales tant sur le plan juridique que managérial (spécificités financières, organisationnelles, délégations de services publics, l'évaluation des politiques publiques) correspondant à la **deuxième année du Master**.

L'ensemble des cours est organisé autour d'une même thématique : comment appréhender les spécificités du management des collectivités territoriales.

Elle forme des managers de haut niveau et des juristes spécialisés dans les différentes branches du droit et de la gestion des collectivités territoriales (droit des services publics, de la police administrative, fonction publique territoriale, comptabilité des collectivités, commandes publiques aide et action sociales, risque contentieux).

Cette formation apporte aux candidats une compétence interdisciplinaire et des connaissances permettant de se préparer aux situations professionnelles rencontrées dans les collectivités territoriales. Ce master forme aux métiers de cadre de service, de conseiller expert, de chargé d'étude et de prospective, de chargé de l'évaluation interne des services, de responsable d'un service des finances publiques, de DRH, de contrôleur de gestion de DGS...

La formation vise à acquérir l'ensemble des prérequis pour se présenter aux épreuves des concours de la fonction publique territoriale permettant l'accès aux fonctions de DGA, DGS, chef de service et autres cadres des communes, EPCI, départements, régions, etc.).

**Cette 2<sup>ème</sup> année de master peut être également réalisée sous certaines conditions dans le cadre de l'apprentissage (nombre limité de places).**

## ►► Public concerné

- ▷ Les personnes titulaires d'un Master 1 administration publique, AES, sciences de gestion, sciences économiques, droit des collectivités territoriales, droit public ...
- ▷ Les personnes pouvant bénéficier d'une Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

## ►► **Contrôle des connaissances**

- 1<sup>ère</sup> session d'examens en février 2021

- Une seconde session est organisée début septembre 2021

## ►► **Compétences acquises à l'issue de la formation**

### **MANAGEMENT**

Gestion des ressources humaines

Gestion budgétaire, comptable et logistique du service ou d'un projet

Suivi des indicateurs et les tableaux de bord

Diagnostic stratégique

Maîtriser les aspects (méthodologiques et outils) de la gestion de projet

Manager ; animer et gérer les ressources humaines affectées au projet

Savoir éclairer une prise de décision et la légitimer en aval

### **SUPPORT ADMINISTRATIF**

Préparation et suivi de dossiers administratifs dans les domaines de la GRH, des finances...

Organiser la veille administrative

Instruction de dossiers sur le plan administratif, comptable et de la régularité juridique

Secrétariat de commissions, tenue des échéanciers, préparation et notification des comptes rendus, Notification de décisions individuelles

Rédiger des rapports et des notes de synthèse

### **COMMUNICATION -REDACTION**

Rédaction de notes de synthèse, ...

Elaboration de plans de communication et cahier des charges de communication internes et externes

Coordination d'opérations de communication en lien avec les services fonctionnels ou les prestataires

### **GESTION -INSTRUCTION**

Instruction de dossiers sur le plan administratif, comptable et de la régularité juridique

Secrétariat de commissions, tenue des échéanciers, préparation et notification des comptes rendus, notification de décisions individuelles

Elaboration de statistiques administratives se rapportant à l'activité concernée

### **SUPPORT JURIDIQUE**

Capacité à identifier les normes ou autres solutions pertinentes sur les supports papier ou électronique pour les mettre en relation avec les situations professionnelles au sein des collectivités territoriales.

Capacité à développer une analyse juridique intégrant des enjeux sociaux, éthiques et managériaux.

Aptitude à évaluer une situation juridique (analyse de cas, de dossiers, ...), à synthétiser les informations pertinentes, à proposer une solution argumentée et à prendre des décisions.

Organiser une veille juridique, technique dans un secteur de responsabilité donné

Rédiger des textes juridiques à caractère réglementaire

Participation à l'élaboration des projets de textes

Participation à la veille juridique

Suivi des différentes phases de procédures administratives et d'instruction des dossiers contentieux

Passer et conduire un appel d'offre

Conseil et expertise dans la réalisation d'un Partenariat Public-Privé ou d'une délégation de service public

### **ANALYSE ECONOMIQUE**

Analyse des politiques publiques

Conduite et évaluation de politiques publiques

Analyse de situations économiques

## ►► **Frais de la formation**

**Droits universitaires** : 243.00 € (tarif année universitaire 2019-2020)

**CVEC** : 91.00 € (tarif année universitaire 2019-2020)

Les étudiants peuvent éventuellement bénéficier :

. d'une *bourse de l'enseignement supérieur*. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des bourses du CROUS de Poitiers : 05.49.58.86.00 – courriel : bourses@crous-poitiers.fr

. ou d'une *allocation Diversité dans la fonction publique - informations auprès de la Préfecture de Région/de Département du lieu de résidence*.

## ►► **Modalités d'inscription et date de rentrée**

Vous devez constituer un **dossier de candidature en ligne sur eCandidat**

**<https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr/ecandidat/>**

(voir site de l'ipag, partie scolarité, inscription).

Ouverture de eCandidat 7 mars 2020.

►►► **Rentrée de la formation prévue le mi-septembre 2020** ◀◀◀

## ►► **Dépôt des candidatures**

- Les candidatures seront examinées dans un délai d'un mois.
- A partir du 1<sup>er</sup> juillet, l'étude du dossier de candidature se fera au cas par cas (hors période de fermeture estivale) **en fonction des places restantes** et cela jusqu'à début septembre 2020.

*Toutes les candidatures seront examinées par la **Commission pédagogique** (composée d'enseignants-chercheurs relevant des sections juridiques, politiques, économiques et de sciences humaines).*

**L'I.P.A.G. envoie un courrier pour donner les résultats (pas de réponse par téléphone)**

## ►► **Candidats relevant de la Formation Continue**

Sont concernés :

- Demandeurs d'emploi inscrit à Pôle emploi, indemnisé ou non,
- Salariés,
- Agents de la Fonction Publique,
- Bénéficiaires du R.S.A
- Les personnes bénéficiant d'un financement par un organisme (AGEFIPH, Région, etc)

Parallèlement à votre candidature auprès de l'IPAG, vous devez contacter le service commun de l'université, UP&PRO qui vous accompagnera dans votre démarche de reprise d'études au titre de la formation continue.

► Pour toute demande de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), pour une validation totale ou partielle du diplôme, ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) pour une entrée en formation sans avoir le titre requis (ex : licence 2<sup>ème</sup> année pour entrer en licence 3<sup>ème</sup> année). UP&PRO.

Tél. 05.49.45.44.60 - courriel : up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr - <http://upro.univ-poitiers.fr/>

# ►► Programme année universitaire 2020-2021

## Master 2 administration publique

### Parcours management public et droit des collectivités territoriales

Désignation cours	CM	TD	ECTS
<b>Semestre 3</b>			
<b>Unité 1 - APPROFONDIR LE CADRE JURIDIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
Coopération entre collectivités territoriales ( <i>intercommunale, interdépartementale, interrégionale, transfrontalière</i> )	15	5	9
Les autres formes de coopérations juridiques	15		
Commande publique	20	10	
<b>Unité 2 - PILOTAGE MANAGERIAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
GRH	10	5	12
Ethique et déontologie des agents	5	5	
@-administration	5	10	
Méthodologie de la gestion de projet		15	
<b>Unité 3 - PILOTAGES DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES</b>			
Les Politiques locales [Politique de développement économique/ Politique d'aménagement local ( <i>urbanisme, protection de l'environnement, sauvegarde politiques locales de sécurité du patrimoine</i> ) / Politiques éducatives / Politiques culturelles et touristiques]	25		9
Langue étrangère		15	
<b>Totaux Semestre 3</b>	<b>95</b>	<b>65</b>	<b>30</b>
<b>Semestre 4</b>			
<b>Unité 1 - MANAGEMENT ET CONTROLES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
Evaluation des politiques publiques	15	5	6
Prévention des risques juridiques	15		
Stratégie et contrôle de gestion publique	15	5	
<b>Unité 2 - PILOTAGE FINANCIER ET COMPTABLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
Gestion comptable et financière	10	5	6
Comptabilité des collectivités territoriales	10	5	
Stratégie financière et imposition des collectivités territoriales	10	5	
Investissement public et partenariat public-privé	10		
<b>Unité 3 - PARFAIRE LA PREPARATION AUX CONCOURS</b>			
Démocratie locale (Procédés, citoyenneté, élus)	10	5	6
Information et Communication locales	5	5	
Méthodologie de la note de synthèse		10	
Préparation aux épreuves orales et questions d'actualité		10	
<b>Unité 4 - MÉMOIRE</b>			
Méthodologie de la recherche		10	12
Stage obligatoire (durée comprise entre 12 semaines et 6 mois)			
<b>Totaux semestre 4</b>	<b>100</b>	<b>65</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL MASTER 2</b>	<b>195</b>	<b>130</b>	<b>60</b>

**IPAG**

2 rue Jean Carbonnier | Bât. A1 | TSA 81100 | 86073 POITIERS Cedex 9 | FRANCE |

+33 05 49 45 40 90 | ipag@univ-poitiers.fr | ipag.univ-poitiers.fr

